

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1274

2 juillet 2009

SOMMAIRE

3F Grund & Kapital (Luxemburg) A.G.	61134	JPMorgan European Property Fund Management Company S.A.	61138
Antani S.à r.l.	61134	Lavador S.à.r.l.	61112
ARM Asset Backed Securities S.A.	61127	Lux Direct PDI S.à r.l.	61121
Bilux S.à r.l.	61109	Luxmor S.A.	61140
BP Holdings S.à.r.l.	61126	Maciachini S.à r.l.	61147
BRPTE S.à r.l.	61114	Master Cars S.à.r.l.	61108
Carrus Finances S.A., SPF	61118	Medley Finance S.A.	61125
Clearwater Sàrl	61112	M.F. International S.A.	61148
Da Costa et Silva S.à r.l.	61129	Multiple Managers Sicav	61128
DH Salisbury S.à r.l.	61140	Nicko et Cie S.A.	61139
EDM International	61128	Pamplona PE Subco 8 S.à r.l.	61117
EFG Bank (Luxembourg) S.A.	61149	Pedus-Lavador S.à r.l.	61112
Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A.	61118	Plug & Play S. à r.l.	61132
Eurimo Holding S.A.	61128	ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l.	61148
Even RX Properties S.C.A.	61142	Quartic S.A.	61106
Everest Real Estate Development	61107	Retouches Ginette S.à r.l.	61123
Everop Square 1.B S.A.	61120	Sabone	61118
Everop Square 1 S.A.	61108	Share Link 11 S.A.	61108
Fin 4 Holding S.A.	61107	Share Link 11 S.A.	61110
Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg	61129	Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l.	61125
Gardefinie S.C.I.	61112	SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l.	61126
Goldbet International S.A.	61114	Solide Real Estate S.A.	61138
Howick Place JV S.à.r.l.	61139	Sycomore Investments S.A.	61126
Inreca S.A.	61139	Tengizchevroil Finance Company S.à r.l.	61113
Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav	61128	Tubilux International S.A.	61106
International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	61106	Zadba S.A.	61134
IPConcept Fund Management S.A.	61140	Z.D. Finance S.A.	61134
Jacma S.A.	61138		

Quartic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.192.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de Madame Angelika Moosleithner-Batliner, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Aeulestrasse 74 à FL-9490 Vaduz, de Dorbat Treuhand-und Verwaltungsanstalt, ayant son siège social Aeulestrasse 74 à FL-9490 Vaduz et renouvelle les mandats d'administrateurs de catégorie B de Monsieur Jacques Dubois, juriste, demeurant 27, Avenue du Mont-Goulin à CH-1008 Prilly, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074056/23.

(090088165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Tubilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sarl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074055/19.

(090088161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009073961/12.

(090086759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Fin 4 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.104.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009074206/242/12.

(090087892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Everest Real Estate Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 125.188.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société Everest Investment Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt avec un capital social de EUR 31.000, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.433, ici représentée par Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg, le 6 mai 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société Everest Real Estate Development (la «Société») , société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter et un capital social de EUR 12.400, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C n° 886 en date du 15 mai 2007.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a pris la résolution de transférer le siège social de la Société de la commune de Contern à 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente et afin de faciliter le transfert éventuel futur du siège de la Société, l'associée unique décide de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

La Société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, selon que son activité nécessite ce développement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de fixer la date d'effet du transfert du siège de la société à Luxembourg à la même date que celle de la tenue de la présente assemblée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2009, Relation: LAC/2009/21138. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009074207/220/52.

(090087765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Share Link 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.164.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009074204/242/12.

(090087874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Master Cars S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 35, rue Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 109.793.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074209/10.

(090087903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Everop Square 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.706.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Everop Square 1 S.A. (la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 136.706 avec siège social à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter, avec un capital social de EUR 31.000, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 19 février 2008, publié au Mémorial C n° 761 en date du 28 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane TUNSCH, employée privée, demeurant à Beringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de Contern à 4, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,
2. Modification conséquente de la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

3. Modification de l'article 19 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jour du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

4. Décision de fixer la date d'effet du transfert du siège de la Société à Luxembourg à la même date que celle de la tenue de la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré décide de prendre à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Contern à 4, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

Deuxième résolution

En conséquence du transfert du siège, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg»

Troisième résolution

En conséquence du transfert du siège, l'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jour du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la date d'effet du transfert du siège de la société à Luxembourg à la même date que celle de la tenue de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: B. TASSIGNY, C. TUNSCH, C. CETIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2009, Relation: LAC/2009/21136 Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009074203/220/67.

(090087755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Bilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.995.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date 13 mai 2009.

- La résignation de Maitland Trust (Luxembourg) S.A. en tant que gérant a été approuvée avec effet immédiat.

- Victoria Management Services S.A., ayant pour siège sociale le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074054/17.

(090088132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Share Link 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.164.

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SHARE LINK 11 S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.164 constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 671 du 24 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 33 du 5 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DEUX MILLE SEPT CENTS (2.700) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Suppression des classes A et B au sein des administrateurs.
- 2.- Démission de l'administrateur Madame Luciana SALA.
- 3.- Nomination de Madame Frédérique VIGNERON comme nouvel administrateur.
- 4.- Modification des articles 4 et 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les classes A et B au sein des administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 10 avril 2009, d'accepter la démission de l'administrateur de Catégorie A Madame Luciana SALA, demeurant à CH-68083 Novazzano, via Mulini 27D, et lui confère décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 10 avril 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 10 avril 2009, de nommer comme nouvel administrateur pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:

Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- a.- Monsieur Jean-Marie VERLAINE, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) et en tous les cas ceux ayant comme objectif des participations dans des sociétés, immeubles, demandes de prêts hypothécaires et prêts, tous ceux-ci sont réservés à l'Assemblée Générale, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, K. ROTI, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20728. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074134/242/100.

(090087871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Gardefinie S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 4, rue Baron de Reinach.

R.C.S. Luxembourg E 1.558.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55094 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009074212/211/12.

(090088036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Lavador S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Pedus-Lavador S.à r.l.).

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 17.505.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52970 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009074214/211/13.

(090088035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Clearwater Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.553.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme ACTIOGEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, ici représentée par Monsieur Alain VAN KASTEREN, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange, agissant en sa qualité d'administrateur de la Société et en sa qualité de mandataire de Monsieur Jean-Baptiste WAGNER, ingénieur diplômé, demeurant à Strassen, également administrateur de la Société, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

2) Monsieur Pascal GIETS, ingénieur-chimiste, demeurant à L-8522 Oberpallen,

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée unipersonnelle CLEARWATER S.à r.l., avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte notarié, en date du 9 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 643 de 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 17 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 415 du 16 avril 2003,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'échanger les 100 (parts sociales) existantes de EUR 1.500.- (mille cinq cents euros) chacune contre 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, réparties comme suit:

- | | |
|--|-------------|
| 1) S.A. Actiogest, prénommée: Mille cent dix parts sociales | 1.110 (74%) |
| 2) Monsieur Pascal Giets, prénommé: Trois cent quatre-vingt-dix parts sociales | 390 (26%) |

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 100.000.- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 150.000.- (cent cinquante mille euros) à EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) par la création de 1.000 (mille) parts sociales nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les associés les 1.000 (mille) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles sont souscrites par Monsieur Alain VAN KASTEREN, prénommé, ici présent,

- 360 (trois cent soixante) parts sociales nouvelles sont souscrites par Monsieur Pascal GIETS, prénommé,

- 15 (quinze) parts sociales nouvelles sont souscrites par la société anonyme ACTIOGEST S.A., prénommée.

Les 15 (quinze) parts sociales souscrites par la société ACTIOGEST S.A. sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.500.- (mille cinq cents euros)) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément, par un certificat bancaire.

Les 625 (six cent vingt-cinq) part sociales souscrites par Monsieur Alain VAN KASTEREN et les 360 (trois cent soixante) parts sociales souscrites par Monsieur Pascal GIETS, sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital à due concurrence de deux créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la Société et au profit des deux souscripteurs.

Il a été justifié au notaire soussigné de l'existence de telles créances par un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2008 et par une déclaration du gérant de la Société que lesdites créances sont certaines, liquides et exigibles. Ces documents resteront annexés aux présentes.

Suite à cette augmentation de capital, les 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

- S.A. ACTIOGEST, prénommée: mille cent vingt-cinq parts sociales	1.125 parts
- Monsieur Alain VAN KASTEREN, prénommé: Six cent vingt-cinq parts sociales	625 parts
- Monsieur Pascal GIETS, prénommé: Sept cent cinquante parts sociales	750 parts
Total: deux mille cinq cents parts sociales	2.500 parts

Deuxième résolution:

En conséquence la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. VAN KASTEREN, P. GIETS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2009. Relation: LAC/2009/17838. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074210/242/68.

(090087724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Tengizchevroil Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.866.

En date du 11 June 2009, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Démission de Mme Lilian Romer Cowie, née le 6 Juillet 1956, à California, Etats Unis d'Amérique, de la fonction de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009074053/15.

(090088094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Goldbet International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.925.

La Convention de Domiciliation conclue en date du 1^{er} janvier 2009 entre la Société Anonyme GOLDBET INTERNATIONAL S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 28 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo Tubia / Signature

Référence de publication: 2009073432/15.

(090087274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

BRPTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.405.

In the year two thousand nine, on the eighth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053317, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053330, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 0293323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, and

(5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 0682528, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

in their capacity as shareholders of BRPTE S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.405 (the Company). The Company was incorporated on 2 July 2003 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N° 808 dated 1 August 2003 and its articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 31 July 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N° 2189 dated 9 September 2008.

The appearing parties referred to under items (1) to (5) above are hereafter collectively referred to as the Shareholders and are all here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of five proxies given under private seals.

Said proxies are annexed to the extraordinary general meeting of the Shareholders, notarial deed signed in front of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 15 December 2006, registered with the registration authorities in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) on 22 December 2006 (Vol. 440, Fol. 41, Case 7) (the Deed).

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders acknowledge that because of an incorrect accounting treatment the Deed contained a material error insofar as the amount of the payment for the Class A shares of the Company had been indicated in an amount of EUR 16,749,588 (sixteen million seven hundred forty-nine thousand five hundred eighty eight euros). This amount did not reflect the fact that the repurchase price to be paid to the shareholders of the Company under the redemption of the Class A shares should have comprised the additional amount of EUR 434,426 (four hundred thirty-four thousand four

hundred twenty-six euros), which is part of the purchase price received by Estienne d'Orves S.à r.l. from the sale of its property and the return of which was ultimately tracked by the Class A Shares, deposited on an escrow account in order to guarantee the fulfilment of certain obligations in respect to the investment tracked by the Class A shares (the Escrow Amount). The total repurchase price must therefore amount to EUR 17,184,014 (seventeen million one hundred eighty-four thousand fourteen euros) and the board of managers of the Company must be entitled to distribute to the Shareholders the funds payable upon the release of the Escrow Amount as part of the repurchase of the Class A Shares.

II. The Shareholders therefore declare their intention to rectify that error contained in the Deed as referred to above under item I. Consequently, the second resolution of the Deed must be worded as follows:

"Second resolution

The Meeting resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred euros) to EUR 50,000 (fifty thousand euros) by way of cancellation of all the 500 (five hundred) Class A shares of the Company currently held by the Shareholders, with a payment in cash to the Shareholders in an aggregate amount of EUR 17,184,014 (seventeen million one hundred eighty-four thousand fourteen euros) (the Repayment Amount) to be split between the Shareholder pro rata to their shareholding in the Company.

The Meeting notes that an amount of EUR 434,426 (four hundred thirty-four thousand four hundred twenty-six euros) is still deposited on an escrow account in order to guarantee the fulfilment of certain obligations in respect of the investment tracked by the Class A shares (the Escrow Amount) and that the Escrow Amount is part of the Repurchase Amount.

The Meeting therefore resolves that EUR 16,749,588 (sixteen million seven hundred forty-nine thousand five hundred eighty-eight euros) of the Repayment Amount shall be distributed by way of an immediate payment in cash to the Shareholders, whereas the remaining balance in an amount of EUR 434,426 (four hundred thirty-four thousand four hundred twenty-six euros) shall be distributed to the Shareholders by the board of managers of the Company upon the release of the Escrow Amount.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

1. HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed:	189.50	Class B shares
	189.50	Class C shares
	189.50	Class D shares
	189.50	Class E shares
2. PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed:	89.30	Class B shares
	89.30	Class C shares
	89.30	Class D shares
	89.30	Class E shares
3. YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed:	62.90	Class B shares
	62.90	Class C shares
	62.90	Class D shares
	62.90	Class E shares
4. BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, prenamed:	108.35	Class B shares
	108.35	Class C shares
	108.35	Class D shares
	108.35	Class E shares
5. BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-II, prenamed:	49.95	Class B shares
	49.95	Class C shares
	49.95	Class D shares
	49.95	Class E shares
Total:	2,000	shares"

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present rectifying deed is estimated to be approximately EUR 800.- (eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, une "limited partnership" régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053317, ayant son siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, une "limited partnership" régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053323, ayant son siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, une "limited partnership" régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053330, ayant son siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, une "limited partnership" régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0293323, ayant son siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, and

(5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, une "limited partnership" régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0682528, ayant son siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

en leur qualité d'associés de BRPTE S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.405 (la Société). La Société a été constituée le 2 juillet 2003 en vertu d'un acte de Maître André-Jean Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 808 du 1^{er} août 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 31 juillet 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2189 du 9 septembre 2008.

Les parties comparantes dénommées ci-dessus sous (1) à (5) seront désignés ci-après en tant qu'Associés et sont tous ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de cinq procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations sont jointes à l'assemblée générale extraordinaire des Associés, acte notarié signé par devant le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2006, enregistrée auprès de l'Enregistrement de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) le 22 décembre 2006 (Vol. 440, Fol. 41, Case 7) (l'Acte).

Les Associés, représentés comme indiqué sous points (1) - (5) ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les Associés constatent qu'à cause d'un traitement comptable incorrect l'Acte comportait une erreur matérielle, en ce que le montant du paiement pour les parts sociales de catégorie A a été indiqué à hauteur de EUR 16.749.588 (seize millions sept cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-huit euros). Ce montant ne reflète pas le fait que le prix de rachat, à payer aux associés de la Société à l'occasion du rachat des parts sociales de catégorie A, aurait dû comprendre un montant supplémentaire d'EUR 434.426 (quatre cent trente-quatre mille quatre cent vingt-six euros) issu du prix d'achat reçu par Estienne d'Orves S.à r.l. lors de la vente de sa propriété et ultérieurement du revenu réalisé en rapport avec les parts sociales de catégorie A, montant qui a été déposé sur un compte de garantie afin de garantir l'accomplissement de certaines obligations par rapport à l'investissement immobilier lié aux parts sociales de catégorie A (le Montant de Dépôt). Le prix de rachat total doit alors s'élever à un montant de EUR 17.184.014,00 (dix-sept millions cent quatre-vingt-quatre mille quatorze euros) et le conseil des gérants de la Société doit être habilité à distribuer aux Associés la somme payable suite à la libération du Montant de Dépôt comme partie intégrante du rachat des parts sociales de catégorie A.

II. Les Associés déclarent dès lors leur intention de rectifier ladite erreur matérielle dans l'Acte comme indiquée sous point I. et qu'en conséquence, la deuxième résolution de l'Acte doit se lire comme suit:

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cent euros) à un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros), par voie d'annulation de toutes les 500 (cinq cent) parts sociales de classe A de la Société actuellement détenues par les Associés, avec un paiement en espèce aux Associés d'un montant global de EUR 17.184.014,00 (dix-sept millions cent quatre-vingt-quatre mille quatorze euros) (le Montant de Rachat) à répartir ente les Associés au pro rata de leur participation dans la Société.

L'Assemblée note qu'un montant de EUR 434.426 (quatre cent trente-quatre mille quatre cent vingt-six euros) est toujours déposé sur un compte de garantie afin de garantir l'accomplissement de certaines obligations par rapport à l'investissement suivi par les parts sociales de catégorie A (le Montant de Dépôt) et que le Montant de Dépôt fait partie du Montant de Rachat.

L'Assemblée décide en conséquence qu'un montant de EUR 16.749.588 (seize millions sept cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-huit euros) sera immédiatement distribué aux Associés par voie de paiement en espèces, tandis que la différence s'élevant à un montant de EUR 434.426 (quatre cent trente-quatre mille quatre cent vingt-six euros) sera distribuée par le conseil de gérance de la Société au moment de la libération du Montant de Dépôt.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société est, suite à la réduction de capital ci-dessus, le suivant:

1. HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, susmentionné:	189.50 parts sociales de classe B 189.50 parts sociales de classe C 189.50 parts sociales de classe D 189.50 parts sociales de classe E
2. PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, susmentionné:	89.30 parts sociales de classe B 89.30 parts sociales de classe C 89.30 parts sociales de classe D 89.30 parts sociales de classe E
3. YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, susmentionné:	62.90 parts sociales de classe B 62.90 parts sociales de classe C 62.90 parts sociales de classe D 62.90 parts sociales de classe E
4. BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, susmentionné:	108.35 parts sociales de classe B 108.35 parts sociales de classe C 108.35 parts sociales de classe D 108.35 parts sociales de classe E
5. BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-II, susmentionné:	49.95 parts sociales de classe B 49.95 parts sociales de classe C 49.95 parts sociales de classe D 49.95 parts sociales de classe E
Total:	<u>2.000 parts sociales</u>

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte rectificatif est estimé approximativement à EUR 800.- (huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18574. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074082/242/201.

(090087792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pamplona PE Subco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.565.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009074216/219/13.

(090088052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Carrus Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.552.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009074215/219/13.

(090088055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.860.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55473 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009074211/211/12.

(090087957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Sabone, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.314.

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SABONE, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 557 du 6 avril 2007. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 26 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 786 du 1^{er} avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit ANDRIANNE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 22, rue Goethe.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Wendy HENRION, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 22, rue Goethe.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane CHARLIER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 22, rue Goethe.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social.
2. Révocation d'un administrateur.
3. Nomination d'un administrateur.
4. Révocation du commissaire.
5. Nomination du commissaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-4963 Clemency, 8, rue Haute au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg et de modifier l'article premier et l'article 9 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SABONE".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée."

" **Art. 9**. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le dernier vendredi du mois de mai à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la révocation de la Monsieur Philippe Jacques VANDERHOVEN, employé privé, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (B), demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, de ses fonctions d'administrateur de la société.

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme en remplacement comme nouvel administrateur pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015:

- Monsieur Benoît ANDRIANNE, gérant, né le 26 septembre 1975 à Verviers (B), demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la révocation de SV Services s.à r.l. sis à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, de ses fonctions de Commissaire de la société.

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme en remplacement comme nouveau commissaire pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015:

Audit & Compliance, sis au 65 rue des Romains, L-8041 Strassen (RCS Luxembourg 115834).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 1.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. ANDRIANNE, W. HENRION, S. CHARLIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18586. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074217/242/77.

(090087678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Everop Square 1.B S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.947.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Everop Square 1B S.A., (la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 139.947 avec siège social à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter et un capital social de EUR 31.000, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial C n° 1846 en date du 26 juillet 2008. L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane TUNSCH, employée privée, demeurant à Beringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de Contern à 4, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

2. Modification conséquente de la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

3. Modification de l'article 19 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jour du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

4. Décision de fixer la date d'effet du transfert du siège de la Société à Luxembourg à la même date que celle de la tenue de la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré décide de prendre à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Contern à 4, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

Deuxième résolution

En conséquence du transfert du siège, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2 (alinéa premier).** Le siège social est établi à Luxembourg»

Troisième résolution

En conséquence du transfert du siège, l'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jour du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

61121

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la date d'effet du transfert du siège de la société à Luxembourg à la même date que celle de la tenue de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: B. TASSIGNY, C. TUNSCH, C. CETIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2009. Relation: LAC/2009/21137. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009074200/220/67.

(090087746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Lux Direct PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.677.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"QS PDI S.A. SICAR", a société anonyme having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133 724,

represented by Maître Xavier Le Sourne, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 May 2009, hereto annexed,

being the sole member of "Lux Direct PDI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 29 October 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 13 November 2008 number 2759 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142 677. The articles of incorporation of the Company were amended by a deed of the undersigned notary dated 16 December 2008 duly published in the Mémorial on 3 February 2009, number 235.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred forty five thousand Euro (EUR 245,000.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of one hundred and forty-nine thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 149,950.-) to three hundred ninety-four thousand nine hundred fifty Euro (EUR 394,950.-) by the creation and issue of twenty four thousand five hundred (24,500) class 5A shares (the "Class 5A Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and allocation to a share premium account linked to the Class 5A Shares of an amount of point ninety-nine Euro (EUR 0.99) in consideration for the contribution in cash by the sole member of two hundred forty five thousand point ninety-nine Euro (EUR 245,000.99); subscription of the Class 5A Shares by the sole member and payment therefor by contribution in cash.

B. Amendment of the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole member resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty five thousand Euro (EUR 245,000.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of one hundred and forty-nine thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 149,950.-) to three hundred ninety-four thousand nine hundred fifty Euro (EUR 394,950.-) by the creation and issue of twenty four thousand five hundred (24,500) Class 5A Shares with a par value

of ten Euro (EUR 10.-) each and allocation to a share premium account linked to the Class 5A Shares of an amount of point ninety-nine Euro (EUR 0.99) in consideration for the contribution in cash by the sole member of two hundred forty five thousand point ninety-nine Euro (EUR 245,000.99). Evidence of the contribution in cash has been given to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in the form as set forth below to reflect the above resolution:

"The issued share capital of the Company is set at three hundred ninety-four thousand nine hundred fifty Euro (EUR 394,950.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares (as defined below), five thousand six hundred and eighty-one (5,681) class 2A shares, eight thousand and sixty-four (8,064) class 3A shares and twenty four thousand five hundred (24,500) class 5A shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"QS PDI S.A. SICAR", une société anonyme ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 724,

représentée par Maître Xavier Le Sourné, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 28 mai 2009, ci-annexé,

l'associé unique de "Lux Direct PDI S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée le 29 octobre 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 13 novembre 2008, numéro 2759 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 677. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 16 décembre 2008 dûment publié au Mémorial le 3 février 2009, numéro 235.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 245.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 149.950.-) à trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros (EUR 394.950.-) par la création et l'émission de vingt-quatre mille cinq cents (24.500) nouvelles parts sociales de classe 5A (les "Parts Sociales de Classe 5A") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune et allocation à un compte de prime d'émission attaché aux Parts Sociales de Classe 5A d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 0.99) en contrepartie de l'apport en numéraire par l'associé unique de deux cent quarante-cinq mille euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 245.000,99); souscription des Parts Sociales de Classe 5A par l'associé unique et paiement par apport en numéraire.

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise.

Ensuite, l'associé unique a décidé comme suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 245.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 149.950.-) à trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros (EUR 394.950.-) par la création et l'émission de vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A (les "Parts Sociales de Classe 5A") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune et d'allouer à un compte de prime d'émission attaché aux Parts Sociales de Classe 5A un montant de quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 0.99) en contrepartie de l'apport en numéraire par l'associé unique

de deux cent quarante-cinq mille euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 245.000,99). Preuve de la contribution en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société dans la forme ci-dessous afin de refléter la résolution précédente:

"Le capital émis de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros (EUR 394.950.-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F (tel que défini ci-dessous), cinq mille six cent quatre-vingt-une (5.681) parts sociales de classe 2A, huit mille soixante-quatre (8.064) parts sociales de classe 3A et vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à mille trois cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. LE SOURNE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 juin 2009. Relation: EAC/2009/6306. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009074196/239/116.

(090088255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Retouches Ginette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.574.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am achten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Frau Ginette BUSACK, geborene BRAUN, Umänderungsschneiderin, geboren in Ettelbruck (Grossherzogtum Luxemburg) am 1. März 1966, wohnhaft in L-9188 Vichten, 7A, rue de la Chapelle;

2. Frau Annette Elisabeth OLINGER, geborene BETZ, Schneiderin, geboren am 8. Dezember 1964 in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), wohnhaft in L-9155 Grosbous, 3, rue du Brill.

Diese Kompargenten ersuchen den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

"Art. 1. Die oben genannten Kompargenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "RETOUCHES GINETTE S. à r.l."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Redange-sur-Attert.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf von Kurzwaren, Stoffen, Kleidern, sowie von Mode- und Strickfachzeitschriften, Änderungen von Kleidung und Nährarbeiten.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In-als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen (inklusive Darlehen und Schulverschreibungen usw. aufnehmen) vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Art. 5. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar ohne Übertragung an Nichtgesellschafter. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an NichtGesellschafter übertragen werden.

Art. 6. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen und beliebig abberufen werden können.

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 9. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 10. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 11. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind."

Zeichnung der Anteile

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1. Frau Ginette BUSACK, vorbenannt,	55
2. Frau Annette OLINGER, vorbenannt,	<u>45</u>
TOTAL:	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkannt haben.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilinhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Sitz der Gesellschaft ist in: L-8510 Redange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

2) Zu Geschäftsführerinnen auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Frau Ginette BUSACK, geb. BRAUN, Umänderungsschneiderin, geboren in Ettelbruck (Grossherzogtum Luxemburg) am 1. März 1966, wohnhaft in L-9188 Vichten, 7A, rue de la Chapelle.

- Frau Annette OLINGER, geb. BETZ, Schneiderin, geboren am 8. Dezember 1964 in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), wohnhaft in L-9155 Grosbous, 3, rue du Brill.

3) Die Gesellschaft wird nach außen, bis zum Betrag von 5.000,- EUR, durch die alleinige Unterschrift einer der Geschäftsführerinnen verpflichtet. Für alle Geschäfte die diese Summe überschreiten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführerinnen verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Busack, Olinger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2009. Relation: LAC/2009/22144. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074168/5770/87.

(090088171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.964.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 avril 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009074218/219/13.

(090088044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Medley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.636.

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEDLEY FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116636, constituée suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1460 du 29 juillet 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 285 du 10 février 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (43.898) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante-dix neuf mille cent cinquante-trois euros et huit cents (EUR 79.153,08) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Peyron, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22398. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074219/5770/53.

(090088242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**BP Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.460.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55452 ont déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009074220/211/12.

(090088041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Sycomore Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 40.938.

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SYCOMORE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40938, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Jean Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 7 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 en 1992, modifié suivant acte du notaire Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 15 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316 en 1995, modifié sous seing privé en date du 22 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505 en date du 30 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Lataste.

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia Fradcourt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Pairon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Donner décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction.
2. Décision de dissoudre la Société et prononcer la mise en liquidation à compter de ce jour.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4. Divers.

III. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées « ne varietur » par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

V. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, Monsieur André Lutgen et Monsieur Stéphane Lataste.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, l'Alliance Révision S.à.r.l., avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Island auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lataste, C. Fradcourt, I. Pairon et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2009, Relation: LAC/2009/22151, Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074221/5770/61.

(090088238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

ARM Asset Backed Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.830.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

ARM Asset Backed Securities S.A.

Equity Trust Co. Luxembourg S.A.

M.C.J. Weijermans / Johannes L. de Zwart

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009074292/16.

(090087520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009074287/13.

(090087509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Eurimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.315.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant à Matthofstrand 8, CH-6000 Lucerne, Suisse.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- STUDHALTER TREUHAND AG, Matthofstrand 8, CH-6000 Lucerne, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074279/20.

(090087998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.934.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour Multiple Managers SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009074288/13.

(090087511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

EDM International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.523.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour EDM INTERNATIONAL SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009074289/13.

(090087513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Da Costa et Silva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 137.757.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille neuf, le dix juin,

Les associés de la société à responsabilité limitée - DA COSTA ET SILVA SARL - RCB N° 137 757 - 1 rue de Wilwerdange L-9911 TROISVIERGES ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- démission du gérant technique
- démission de la gérante administrative
- nomination de la nouvelle gérante technique

Première résolution:

Monsieur Pedro Nuno DA COSTA SERODIO - Commerçant - demeurant 9 rue de Kayl L-3514 DUDELANGE démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant technique de la société DA COSTA ET SILVA SARL

Deuxième résolution:

Madame Ana Maria NUNES DA COSTA - Commerçante - demeurant 1 rue de Wilwerdange L-9911 TROISVIERGES démissionne de son poste de gérante administrative avec effet immédiat.

Troisième résolution:

Madame Ana Maria NUNES DA COSTA - est nommée gérante technique de la société à compter de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne de demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 10.06.2009.

Ana Maria NUNES DA COSTA / Alberto Mario LOPES SILVA.

Référence de publication: 2009074257/25.

(090088084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg G 8.

—
*Annual accounts and report
of the réviseur d'entreprises for the year ended March 31, 2009*

Table of contents

REPORT OF THE REVISEUR D'ENTREPRISES

ANNUAL ACCOUNTS

- Balance sheet as at March 31, 2009
- Income and expenditure account for the year ended March 31, 2009
- Notes to the annual accounts as at March 31, 2009

Report of the réviseur d'entreprises

To the Members of the Board of Directors of

Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg

15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ("établissement d'utilité publique"), LUXEMBOURG

Following the request of the Management, we have audited the accompanying annual accounts of Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg, which comprise the balance sheet as at March 31, 2009 and the income and expenditure for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory notes.

Board of Directors' responsibility for the annual accounts

The board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with the Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts. This responsibility includes: designing, implementing and maintaining internal control relevant to the preparation and fair presentation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; selecting and applying appropriate accounting policies; and making accounting estimates that are reasonable in the circumstances.

Responsibility of the réviseur d'entreprises

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted by the Institut des réviseurs d'entreprises. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the judgement of the réviseur d'entreprises, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises considers internal control relevant to the Foundation's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Foundation's internal control.

An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of the Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg as at March 31, 2009, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with the Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

May 25, 2009.

Deloitte S.A.
Réviseur d'entreprises
Benjamin Lam
Partner

BALANCE SHEET
March 31, 2009
(expressed in Euro)

ASSETS	2009	2008
	EUR	EUR
FIXED ASSETS		
Tangible assets (note 3)	255,03	364,42
CURRENT ASSETS		
Debtors (note 4)	1.421,24	40.007,29
due within one year	1.421,24	40.007,29
Cash at bank	262.336,77	216.799,29
TOTAL ASSETS	264.013,04	257.171,00
LIABILITIES	2009	2008
	EUR	EUR
ACCUMULATED FUNDS (note 5)		
Net surplus for the year	4.302,50	16.815,24
Net surplus brought forward	253.596,00	236.780,76
CREDITORS		
Tax and social security debts	-	1.589,00
Other creditors (note 6)	6.114,54	1.986,00
TOTAL LIABILITIES	264.013,04	257.171,00

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

Income and expenditure account

CHARGES	2009	2008
	EUR	EUR
Teaching		
Salaries and social security costs (note 7)	201.598,02	193.943,08
Other staff costs	24.205,50	23.733,00
Books and teaching material	935,74	791,70
Administration		
Conference expenses	2.059,61	1.444,20
Insurance	1.918,31	1.681,01
Legal and service fees	3.382,31	2.982,09
Building rent and charges	12.302,33	12.373,26
Other expenses	7.259,99	6.294,48
Rental of equipment	3.446,66	3.347,30
Depreciation (note 3)	109,39	109,39
NET SURPLUS FOR THE YEAR (note 5)	4.302,50	16.815,24
TOTAL CHARGES	261.520,36	263.514,75
INCOME		
Tuition and entrance fees	107.733,45	84.188,95
Donations and subsidies	153.174,99	178.163,08
Interest on bank account	611,92	522,93
Extraordinary income	-	639,79
TOTAL INCOME	261.520,36	263.514,75

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

Notes to the annual accounts
March 31, 2009

Note. 1. General. The Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg ("the School") was incorporated as a public purpose institution ("établissement d'utilité publique") upon publication of its statutes in the Mémorial "C" of January 10, 1992.

The institution was established for an unlimited period.

The School started classes as from September 1991.

The main buildings used by the School are provided free of charge.

The Company prepares its annual accounts according to the amended Law of December 19, 2002. Further to the application of Article 26 of the Law of December 19, 2002, these annual accounts are presented with certain amendments to the legal provisions in order to give a true and fair view of the activities of the Company.

Note. 2. Summary of significant accounting policies

2.1. The accounts for the year ended March 31, 2009 are prepared on an accruals basis.

2.2. Fixed assets are stated at cost plus expenses. Depreciation is provided on all tangible fixed assets to write off the cost on a straight line basis over 3 to 5 years.

2.3. Fixed assets acquired in foreign currencies are translated at the rate of exchange ruling at the date of acquisition.

Note. 3. Tangible assets.

	Furniture and equipment EUR
Cost:	
Balance at April 1, 2008	11.349,75
Balance at March 31, 2009	11.349,75
Depreciation:	
Balance at April 1, 2008	10.985,33
Charge for the year	109,39
Balance at March 31, 2009	11.094,72
Net book value:	
At March 31, 2009	255,03

At March 31, 2008 364,42

Note. 4. Debtors. Debtors are mainly composed of a donation to be received by a Company.

As at March 31, 2008 it was mainly composed by a subsidy amounting to EUR 30.000 to be received from the Luxembourgish Government.

Note. 5. Accumulated funds. The School has received donations from companies, banks, individuals and state subsidies, which have contributed to the surplus funds generated since incorporation.

Note. 6. Other creditors. Other creditors are mainly composed of expenses relating to the leave of a former teacher as well as of this salary to be paid.

Note. 7. Staff.

The average number of employees during the financial year ending March 31, 2009 was 5.

Note. 8. Off balance sheet commitments. The School has entered into an agreement for renting office equipment which expires in 2009. The financial commitment as at March 31, 2009 amounts to EUR 1.361,50 (March 31, 2008: EUR 3.695,50) (value added tax excluded).

Bank guarantees given for a total amount of EUR 7.957,35 (March 31, 2008: EUR 7.957,35) for rental amounts paid by the School for teachers.

Référence de publication: 2009074227/141.

(090087721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Plug & Play S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 146.576.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société privée à responsabilité limitée de droit belge LA BARAQUE A FILMS, avec siège social établi à B-1050 Bruxelles, 200, avenue Louise, enregistrée sous le no. d'entreprise 884021277, dûment représentée par son gérant Monsieur Arnaud Borges, demeurant à F-91190 Gif-sur-Yvette, 28, allée des Petites Garennes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "PLUG & PLAY S. à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société aura pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la conception, réalisation, production, exploitation, achat, vente de tous formats et programmes audio et audiovisuels, la post-production artistiques et/ou exécutive de films, vidéo-films et autres, ainsi que l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la location de tout matériel en rapport avec ces activités,

- la conception, la création, la mise au point, la fabrication et la commercialisation sous toutes ses formes de tous objets en relation avec la production audio et audio-visuelle, et la représentation de toutes sociétés œuvrant dans ces mêmes domaines,

- le recensement, la sélection, l'importation, l'exportation de tous produits et services,

- la conception, la création, l'organisation d'événements, la participation à la conception, à la création et à l'organisation d'événements, tels que des salons, de foires, des expositions, des représentations, des manifestations sportives ou culturelles et tous autres événements publics ou privés généralement quelconques, intérieurs ou extérieurs,

- toutes activités de conseil au sens large, de communication interne et externe, de développement stratégique en relation avec les activités sus-décrites.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie

d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 9. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales ont été souscrites comme suit:

LA BARAQUE A FILMS, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à douze mille cinq cents euros (EUR 1.300.-).

Résolution de l'associée unique

Ensuite, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à l'adresse suivante: 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- Est nommé gérant unique, Monsieur Arnaud Borges, dirigeant de société, né le 18 décembre 1964 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à F-91190 Gif-sur-Yvette, 28, allée des Petites Garennes, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Borges et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21727. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074151/5770/99.

(090088199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Antani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.952.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTANI S.À.R.L.

Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI

Gérant de société / Gérant de société

Référence de publication: 2009074302/12.

(090087682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Zadba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.231.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZADBA S.A.

Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074303/12.

(090087684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Z.D. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.357.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Z.D. FINANCE S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074304/12.

(090087687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

3F Grund & Kapital (Luxemburg) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 146.577.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am zweiten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Michael Fischer, geboren am 22. April, 1962 in Aschaffenburg (Deutschland), wohnhaft in 62, Winsstrasse, D-10405 Berlin, hier vertreten durch Herr Georges MAJERUS, mit Geschäftsanschrift in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo, aufgrund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Luxemburg am 27. März 2009;

2.- Frau Maria Jose Mendoza Cardona, geboren am 6. Oktober 1974 in Mexiko (Mexiko), wohnhaft in 62, Winsstrasse, D-10405 Berlin, hier vertreten durch Herr Georges MAJERUS, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Luxemburg am 27. März 2009.

Vorgenannte Vollmachten, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, werden gegenwärtiger Urkunde zwecks Registrierung beigefügt bleiben.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "3F Grund & Kapital (Luxemburg) A.G."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten aller Arten geistigen Eigentums sowie die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 31.000.- EUR (einunddreissigtausend Euro) eingeteilt in 1.000 (eintausend) Aktien mit einem Nominalwert von 31.- EUR (einunddreissig Euro) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates, sowie durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitglieder.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 15. Tag des Monats April um 10.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2010.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser außerordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2009.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf 1.500.- EUR (eintausendfünfhundert Euro).

Kapitalzeichnung

Die 1'000 Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Michael Fischer, vorbenannt:	999 Aktien
2.- Frau Maria Jose Mendoza Cardona, vorbenannt:	1 Aktie
Total:	1'000 Aktien

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von 31'000.- EUR (einunddreissigtausend Euro) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei: diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder des Delegierten und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2015.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Herr Michael Fischer, geboren am 22. April 1962 in Aschaffenburg (Deutschland), wohnhaft in 62, Winsstrasse, D-10405 Berlin;
 - Herr Alexander Hubbard-Ford, geboren am 19. April 1966 in London (Grossbritannien), wohnhaft in Flat 2, 10 Upper Wimpole St., London W1G 6LL;
 - Herr Franz Lutz, geboren am 22. Februar 1963 in Frankfurt am Main (Deutschland), wohnhaft in Calle Gabriel Fuster 31, 1D, 07004 Palma de Mallorca.
- 4.- Zum Vorsitzenden und zum Delegierten des Verwaltungsrates mit Einzelunterschrift wird ernannt:
Herr Michael Fischer, vorgeannt.
- 5.- Zum Kommissar wird ernannt:

Fides Inter-Consult S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 52.925.

6.- Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden oder des Delegierten des Verwaltungsrates erforderlich.

7.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2009. Relation: LAC/2009/21125. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074154/5770/180.

(090088212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Solide Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.089.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLIDE REAL ESTATE S.A.

DE GIORGIS Stefano / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074305/12.

(090087690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

JPMorgan European Property Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.923.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074306/10.

(090087702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Jacma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.266.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009074307/13.

(090087710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.820.

En date du 13 mai 2009, l'associé Terrace Hill (Howick Place) Investments Limited, avec siège social au 1, Portland Place, W1B 1PN Londres, Royaume-Uni a cédé 35 parts sociales à l'associé DH Howick Place S.à r.l., avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la Société sont les suivants:

- Terrace Hill (Howick Place) Investments Limited, détient 595 parts sociales
- DH Howick Place S.à r.l. détient 3.404 parts sociales
- DHCRE II Holdco II S.à r.l., avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, détient 1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2009.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2009074250/19.

(090087875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Nicko et Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 73.516.

Constituée par acte passé pardevant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 193 du 7 mars 2000.

Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2009

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Nicko et Cie S.A., tenue au siège social en date du 19 mai 2009, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution de renouveler le mandat de Fiduciaire Fibetrust, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er} au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans (jusqu'en 2015):

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicko et Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2009074251/17.

(090087929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Inreca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 103.380.

EXTRAIT

La société AUDIT.LU, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS N°B 113.620 a démissionné de ses fonctions de commissaire-aux-comptes de la société INRECA S.A., avec effet au 29 janvier 2009.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Pour AUDIT.LU

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009074252/14.

(090087972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

DH Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 150.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.574.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur John Whiteley, ayant son adresse à 14 Fallows Green, Harpenden, Herts, AL5 4HD, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 19 mai 2009.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 2 juin 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2009074247/17.

(090087862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

IPConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Wir teilen mit, dass Herr Stefan Schneider; 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen; zum 31.01.2009 aus der Geschäftsleitung der IPConcept Fund Management S.A. ausgeschieden ist. Der Verwaltungsrat hat Herrn Nikolaus Rummler; 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen; ab 01. Mai 2009 zum neuen Geschäftsleiter der IPConcept Fund Management S.A. bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

02.06.2009.

Spurk.

Référence de publication: 2009074281/13.

(090087567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Luxmor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 47.547.

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXMOR S.A.", ayant son siège social à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47 547, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg en date du 27 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 339 du 15 septembre 1994. Les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C n°1816 du 28 août 2007.

L'assemblée est présidée par Stéphane Lataste.

Qui désigne comme secrétaire Cynthia Fradcourt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Isabelle Pairon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Donner décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction.
2. Décision de dissoudre la Société et prononcer la mise en liquidation à compter de ce jour.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

III. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et

le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées " ne varietur " par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

V. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Stéphane Lataste, Monsieur Errol Hull, Monsieur Didier Mc Gaw.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, l'Alliance Révision S.à.r.l., avec siège social au 54 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, dûment représenté, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre les textes français et anglais la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dûment représenté, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la version anglaise:

In the year two thousand and nine, on the eighth of June,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LUXMOR S.A." (the "Company"), with registered office at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered at the trade and companies register under section B 47 547, incorporated pursuant to a deed of Maître Christine Doerner, notary residing at Bettembourg on 27 April 1994, published at the Mémorial C, number 339 on 15 September 1994, amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, the residing in Remich dated 7 March 2007, published at the Mémorial C, number 1816 of 28 August 2007.

The meeting is presiding by Mr Stéphane Lataste.

Who appoints as secretary Mrs Cynthia Fradcourt.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle Pairon.

(The "Committee")

The Committee of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. All shareholders waive their rights to the formalities of prior convening notices and declare that they have been duly informed of the agenda of this meeting.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. To grant full discharge to the directors and to the auditor (commissaire).

2. To decide the dissolution the Company and put it into liquidation.

3. To appoint a liquidator and determine his powers.

4. Miscellaneous.

III. There has been established an attendance list witnessing the shareholders present and represented and the number of shares, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the committee of the meeting and

the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Committee and the notary.

IV. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore mentioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

By special vote the shareholders resolve to grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, Mr Stéphane Lataste and Mr Errol Hull in respect of the execution of their mandate up to this date.

By special vote, the shareholders resolve to grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Révision S.à r.l., with registered office at 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

Second resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

The shareholders appoint FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, with registered office at P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145 of the amended law on commercial company dated 10 August 1915, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Whereof, drawn up in Luxembourg on the date as stated above.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in French followed by an English translation and that in case of any discrepancies between the French and the English versions, the French text shall prevail.

This deed having been read and translated to the appearing party, the said party together with the notary signed the present original deed.

In faith of which, We, the undersigned notary, affix our signature and seal in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this deed.

Signé: S. Lataste, C. Fradcourt, I. Pairon et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2009, Relation: LAC/2009/22150, Reçu douze euros, Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074224/5770/121.

(090088234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Even RX Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.378.

In the year two thousand and nine, on the third day of March.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned

THERE APPEARED:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

acting as the representative of the Manager (as defined below) of the société en commandite par actions "EVEN RX PROPERTIES S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 124.378, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450

Luxembourg (the "Company"), pursuant to resolutions of "EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as general partner and manager of the Company (the "Manager") dated 20 February, 2009.

The resolutions, initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy-holder, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to declare as follows:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5th February, 2007, published in the Mémorial C number 671 on 20th April, 2007, and its articles of incorporation were amended by a deed of the undersigned notary dated 16th February, 2007, published in the Mémorial C number 859 on 11th May, 2007.

2. The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 31,125,) divided into TWENTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED (24,900) shares (the "Shares") comprising:

I) One (1) class "A" Share having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) allocated to the Limited Shareholder(s) (the "A Shares");

II) TWENTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND NINETY-NINE (24,799) class "B" shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each, allocated to the Unlimited Shareholder (the "B Shares"); and

III) ONE HUNDRED (100) class C shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each (the "C Shares").

In addition to the issued capital, issue premium for a total amount of NINETY-EIGHT EURO AND SEVENTY-FIVE CENTS (EUR 98.75) has been paid on the class A Share.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised capital is set at ONE HUNDRED AND ONE MILLION EURO (EUR 101,000,000), divided into EIGHTY MILLION (80,000,000) class A Shares, TWENTY MILLION (20,000,000) class B Shares, and EIGHT HUNDRED THOUSAND (800,000) class C Shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each.

The share capital may be increased by the Manager who is authorised for a period of three (3) years beginning on the date of incorporation of the Company to issue, from time to time, further class A Shares with or without issue premium, and class B and class C Shares without issue premium so as to bring the total share capital of the Company up to the total authorised share capital. The Manager may issue new class A Shares, class B Shares and class C Shares referring to the total or part of the amount of the authorised share capital as the Manager in its discretion may determine. The Manager may further accept subscriptions for such newly issued class A Shares, class B Shares and class C Shares. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for class A Shares, class B Shares and class C Shares from time to time. The Manager is authorised to issue such new class A Shares, class B Shares and class C Shares under and during the period referred to above by suppressing or disregarding any existing preferential subscription rights of Shareholders.

4. By resolutions of the board of managers of the Manager dated 20th February, 2009, "EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by an amount of FOUR THOUSAND SLX HUNDRED AND NINETY-EIGHT EURO AND SEVENTY-FIVE CENTS (4,698.75) so as to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 31,125,) to THIRTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND TWENTY-THREE EURO AND SEVENTY-FIVE CENTS (EUR 35,823.75) by the issue of THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY-NINE (3,759) new class A Shares of a nominal value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each, with a total issue premium of THREE HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 371,201.25), resulting in a total issue price of THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED EURO (EUR 375,900). The THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY-NINE (3,759) new class A Shares were issued to new subscribers as indicated in the following table:

Class A shares subscribed in connection with the completion of the 1st and 2nd capital calls:

Subscriber	No. of A Shares at €1.25 /each 1 st Capital Call	Total Issue Premium (EUR) 1 st Capital Call	Date of Issuance of A Shares 1 st Capital Call	No. of A Shares at €1.25 /each 2 nd Capital Call	Total Issue Premium (EUR) 2 nd Capital Call	Date of Issuance of A Shares Capital Call
Citibank (Switzerland)	20	1,975.00	6 th August 2007	20	1,975.00	29 th May 2008
HSBC Private Bank (Suisse) S.A.	20	1,975.00	6 th August 2007	20	1,975.00	29 th May 2008
Société Générale Luxembourg	20	1,975.00	6 th August 2007	20	1,975.00	29 th May 2008
Pictet Private Equity	20	1,975.00	6 th August 2007	20	1,975.00	9 th May 2008

Investors I						
Michael Lévy	20	1,975.00	z6 th August 2007	20	1,975.00	9 th May 2008
DC Bel SPRL	20	1,975.00	6 th August 2007	20	1,975.00	9 th May 2008
Michael de Picciotto	20	1,975.00	6 th August 2007	20	1,975.00	9 th May 2008
Lars E. Bader	60	5,925.00	6 th August 2007	60	5,925.00	29 th May 2008
Bank Julius Baer&Co. Ltd.	70	6,912.50	6 th August 2007	70	6,912.50	29 th May 2008
Gestion Immobilière, Patrimoniale et Immobilière	100	9,875.00	6 th August 2007	100	9,875.00	29 th May 2008
General Retirement and Pension Authority Qatar	140	13,825.00	6 th August 2007	140	13,825.00	29 th May 2008
Pictet Private Equity Investors II	166	16,392.50	6 th August 2007	166	16,392.50	29 th May 2008
Pictet Private Equity Investors II (additional commitment 1)	98	9,677.50	20 th November 2007	97	9,578.75	29 th May 2008
Pictet Private Equity Investors II (additional commitment 2)	85	8,393.75	31 th December 2007	84	8,295.00	29 th May 2008
Pictet Private Equity Investors II (additional commitment 3)	48	4,740.00	25 th September 2008	47	4,641.25	25 th September 2008
Pictet Private Equity Investors II (additional commitment 4)	24	2,370.00	10 th October 2008	24	2,370.00	10 th October 2008
CITCO Global Custody N.V.	150	14,812.50	6 th August 2007	150	14,812.50	29 th May 2008
GO European Property II Ltd.	300	29,625.00	6 th August 2007	300	29,625.00	29 th May 2008
Best of Alternative Real Estate	200	19,750.00	21 st January 2008	200	19,750.00	29 th May 2008
ING Real Estate Eurosis Management B.V.	300	29,625.00	25 th April 2008	300	29,625.00	29 th May 2008
Sub-Total	1,881	185,748.75		1,878	185,452.50	

Total: No. of class A Shares: 3,759; Nominative value of class A Shares: EUR 4,698.75; Issue Premium: 371,201.25; Total subscription Amount: EUR 375,900.-.

5. The new class A Shares as well as the issue premium have been fully paid up by payment in cash, so that the total subscription price in the amount of THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED EURO (EUR 375,900,) was at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary by a letter of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. having received the committed amounts from each subscriber, which proof the notary expressly acknowledges.

As a consequence of such decisions, paragraphs one and two of article 5 of the articles of association are amended and now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company has an issued capital of THIRTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND TWENTY-THREE EURO AND SEVENTY-FIVE CENTS (EUR 35,823.75) divided into TWENTY-EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY-NINE (28,659) Shares comprising:

I) THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SIXTY (3,760) class "A" shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) allocated to the Limited Shareholder(s) (the "A Shares");

II) TWENTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND NINETY-NINE (24,799) class "B" shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each, allocated to the Unlimited Shareholder (the "B Shares"); and

III) ONE HUNDRED (100) class "C" shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each (the "C Shares").

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THREE HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 371,300.-) have been paid on the class "A" Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euro (EUR 7.000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

A COMPARU:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Gérant (défini ci-dessous) de la société en commandite par actions "EVEN RX PROPERTIES S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 124.378, ayant son siège social au 73 Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg (la "Société"), en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par "EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.", société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le "Gérant") par les résolutions du 20 février 2009.

Les résolutions resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C numéro 671 du 20 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C numéro 859 du 11 mai 2007.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS (31.125,- EUR), divisé en VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT (24.900) actions (les "Actions") comprenant:

I) Une action de classe "A" d'une valeur nominale d'UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR), allouée à l'Associé Commanditaire (les "Actions A");

II) VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (24.799) actions de classe "B" d'une valeur nominale d'UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR), allouées aux Associés Commandités (les "Actions B"); et

III) CENT (100) actions de classe "C" d'une valeur nominale d'UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune (les "Actions C").

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à CENT UN MILLIONS d'EUROS (101.000.000,- EUR), divisé en QUATRE-VINGT MILLIONS (80.000.000) d'Actions de classe A, VINGT MILLIONS (20.000.000) d'Actions de classe B, et HUIT CENT MILLE (800.000) d'Actions de classe C ayant une valeur nominale d'UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune.

Le capital peut être augmenté par le Gérant qui est autorisé pour une période de trois (3) ans commençant à la date de constitution de la Société à émettre, de temps à autre, d'autres Actions de classe A avec ou sans prime d'émission, et à émettre des Actions de classe B et C sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé. Le Gérant est autorisé à émettre de nouvelles Actions de classe A, B et C correspondant au total ou à une partie du montant du capital autorisé, à sa discrétion. Le Gérant est autorisé à accepter la souscription de telles actions de classe A, B et C nouvellement émises et est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Actions de classe A, B et C. Le Gérant est autorisé à émettre de telles Actions de classe A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus en supprimant ou sans tenir compte des droits de souscription préférentiels existant des Actionnaires.

4. Par résolutions du 20 février 2009, "EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.", agissant en tant que Gérant de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-

VINGT DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (4.698,75 EUR), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS (31.125 EUR) à TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT VINGT-TROIS EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (35.823,75 EUR) par la création et l'émission de TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF (3.759) nouvelles Actions de classe A d'une valeur nominale d'UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale de TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE DEUX CENT UN EUROS ET VINGT-CINQ CENTS (371.201,25 EUR), résultant en prix d'émission total de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE NEUF CENT EUROS (375.900,- EUR). Les TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF (3.759) nouvelles actions de classe A ont été émises aux nouveaux souscripteurs comme indiqué dans le tableau suivant:

Actions de classe A souscrites en connection avec la clôture des premier et deuxième appels de capital:

Abonné	Nombre d'Actions A à €1.25 / chacune 1 ^{er} Appel de Capital	Prime d'émission totale (EUR) 1 ^{er} Appel de Capital	Date d'émission des actions A 1 ^{er} Appel de Capital	Nombre d'Actions A à €1.25/ chacune 2 ^{ème} Appel de Capital	Prime d'émission totale (EUR) 2 ^{ème} Appel de Capital	Date d'émission des Actions A 2 ^{ème} Appel de Capital
Citibank (Switzerland)	20	1.975,00	6 août 2007	20	1.975,00	29 mai 2008
HSBC Private Bank (Suisse) S.A.	20	1.975,00	6 août 2007	20	1.975,00	29 mai 2008
Société Générale Luxembourg	20	1.975,00	6 août 2007	20	1.975,00	29 mai 2008
Pictet Private Equity Investors I	20	1.975,00	6 août 2007	20	1.975,00	29 mai 2008
Michael Lévy	20	1.975,00	6 août 2007	20	1.975,00	29 mai 2008
DC Bel SPRL	20	1.975,00	6 août 2007	20	1.975,00	29 mai 2008
Michael de Picciotto	20	1.975,00	6 août 2007	20	1.975,00	29 mai 2008
Lars E. Bader	60	5.925,00	6 août 2007	60	5.925,00	29 mai 2008
Bank Julius Baer&Co. Ltd.	70	6.912,50	6 août 2007	70	6.912,50	29 mai 2008
Gestion Immobilière, Patrimoniale et Immobilière	100	9.875,00	6 août 2007	100	9.875,00	29 mai 2008
General Retirement and Pension Authority Qatar	140	13.825,00	6 août 2007	140	13.825,00	29 mai 2008
Pictet Private Equity Investors II	166	16.392,50	6 août 2007	166	16.392,50	29 mai 2008
Pictet Private Equity Investors II (additional commitment 1)	98	9.677,50	20 novembre 2007	97	9.578,75	29 mai 2008
Pictet Private Equity Investors II (additional commitment 2)	85	8.393,75	31 décembre 2007	84	8.295,00	29 mai 2008
Pictet Private Equity Investors II (additional commitment 3)	48	4.740,00	25 septembre 2008	47	4.641,25	25 septembre 2008
Pictet Private Equity Investors II (additional commitment 4)	24	2.370,00	10 octobre 2008	24	2.370,00	10 octobre 2008
CITCO Global Custody N.V.	150	14.812,50	6 août 2007	150	14,812,50	29 mai 2008
GO European Property II Ltd.	300	29.625,00	6 août 2007	300	29,625,00	29 mai 2008
Best of Alternative Real Estate	200	19.750,00	21 janvier 2008	200	19.750,00	29 mai 2008

ING Real Estate Eurosis						
Management B.V.	300	29.625,00	25 avril 2008	300	29.625,00	29 mai 2008
Sous-Total	1.881	185.748,75		1.878	185.452,50	

Total: Nombre d'Actions de classe A: 3.759; Valeur nominale des Actions de classe A: 4.698,75 EUR; Prime d'émission: 371.201,25 EUR; Prix de souscription total: 375.900,- EUR.

5. Les nouvelles actions de classe A ainsi que la prime d'émission ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le prix de souscription total d'un montant de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE NEUF CENT EUROS (375.900,- EUR) se trouvait à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément par une lettre de BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., qui a reçu les sommes engagées par chaque souscripteur.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa un et deux de l'article 5 des Statuts (traduction allemande car les statuts sont rédigé en anglais et allemand) est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Aktienkapital und Genehmigtes Kapital.** Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital in Höhe von FÜNFUND-DREISSIGTAUSENDACHTHUNDERTREIUNDZWANZIG EURO UND FÜNFUNDSIEBZIG CENT (EUR 35.823,75) eingeteilt in ACHTUNDZWANZIGTAUSENDSECHSHUNDERTNEUNUNDFÜNFZIG (28.659) Aktien (die "Aktien") bestehend aus:

I) DREITAUSENDSIEBENHUNDERTSECHZIG (3.760) Klasse "A" Aktien mit einem Nominalwert von EINEM EURO UND FÜNFUNDZWANZIG CENT (EUR 1,25), ausgegeben an die Kommanditisten (die "A Aktien");

II) VIERUNDZWANZIGTAUSEND SIEBENHUNDERTNEUN-UNDNEUNZIG (24.799) Klasse "B" Aktien mit einem jeweiligen Nominalwert von EINEM EURO FÜNFUNDZWANZIG CENT (EUR 1,25) ausgegeben an den Komplementär (die "B Aktien"); und

III) EINHUNDERT (100) Klasse "C" Aktien mit einem jeweiligen Nominalwert von EINEM EURO FÜNFUNDZWANZIG CENT (EUR 1,25) (die "C Aktien").

Zusätzlich zu dem ausgegebenen Aktienkapital wurde ein Aktienagio in Höhe von DREIHUNDETEREINUNDSIEBZIG-TAUSEND DREIHUNDERT EURO (EUR 371.300,-) auf die "A" Aktien eingezahlt."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O'Sullivan-Gallagher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A. C, le 06 mars 2009. LAC / 2009 / 8623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009074165/202/275.

(090087987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Maciachini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.700.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur John Whiteley, ayant son adresse à 14 Fallows Green, Harpenden, Herts, AL5 4HD, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 19 mai 2009.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 2 juin 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2009074237/17.

(090087831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009074225/220/12.

(090088124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

M.F. International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.452.

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "M.F. INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie-Luxembourg le 24 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 889 du 9 décembre 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire du 15 janvier 2008, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 627 du 13 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale, et modification en conséquence de l'article 18 des statuts;
2. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de septembre à 11 heures et modification de l'article 15, alinéa 1^{er} des statuts;
3. Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale pour la faire correspondre à celle du 30 avril au lieu de celle du 31 décembre.

L'assemblée générale décide en conséquence, mais à titre transitoire, que l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2009 sera clôturée le 30 avril 2009 au lieu du 31 décembre 2009.

L'assemblée générale décide, à titre transitoire que l'exercice actuellement en cours a commencé le 1^{er} mai 2009 et se terminera le 30 avril 2010.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de septembre à 11 heures.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de septembre à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Bardelli, A. Ciampoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. LAC/2009/21729. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009073160/5770/67.

(090085984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EFG Bank (Luxembourg) S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253, du 3 février 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 février 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 23 mars 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Huguette ESPEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Christiane WATGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Carole CONRARDY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000) pour le porter de son montant actuel de VINGT QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 24.000.000) au montant de VINGT HUIT MILLIONS D'EUROS (EUR 28.000.000) par l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles actions de CENT EURO (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.
3. Intervention, souscription et libération en espèces de cette augmentation de capital dont question ci-avant.
4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
5. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés individuellement à tout administrateur et à tout délégué à la gestion journalière de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000) pour le porter de son montant actuel de VINGT QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 24.000.000) au montant de VINGT HUIT MILLIONS D'EUROS (EUR 28.000.000) par l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par le seul actionnaire actuel de la société, EFG Investment (Luxembourg) S.A.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

EFG Investment (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi, R.C.S. Luxembourg B 104.454,

représentée par Madame Hélène DUPUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 2 juin 2009,

laquelle déclare souscrire à toutes les quarante mille (40.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par versement en espèces d'un montant de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000).

Le montant total de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve des versements en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à VINGT HUIT MILLIONS D'EUROS (28.000.000.- EUR) représenté par deux cent quatre vingt mille (280.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité à tout administrateur et tout délégué à la gestion journalière de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus.

61151

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500. - EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the eighth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "EFG Bank (Luxembourg) S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on January 10, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 253 of February 3, 2006. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 11 February 2009, published in The Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 630 of 23 March 2009.

The Meeting is chaired by Mrs Huguette ESPEN, bank director, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Christiane WATGEN, private employee, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Carole CONRARDY, private employee, residing professionally in Luxembourg as scrutinizer of the Meeting (the Scrutinizer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutinizer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. waiver of convening notices;
2. increase of the subscribed capital by an amount of FOUR MILLION EURO (4.000.000.- EUR) to bring it from its present amount of TWENTY FOUR MILLION EURO (24.000.000.- EUR) to TWENTY EIGHT MILLION EURO (28.000.000.- EUR) by the issuing of FORTY THOUSAND (40.000) new shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.
3. intervention, subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2 above;
4. modification of article 4 of the articles of association accordingly.
5. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given individually to any director of the Company and any person in charge of the day-to-day management to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of FOUR MILLION EURO (4.000.000.- EUR) to bring it from its present amount of TWENTY FOUR MILLION EURO (24.000.000.- EUR) to TWENTY EIGHT MILLION EURO (28.000.000.- EUR) by the issuing of FORTY THOUSAND (40.000) new shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the sole actual shareholder EFG Investment (Luxembourg) S.A.

Subscription - Payment

Thereupon:

EFG Investment (Luxembourg) S.A., with its registered office at L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi, R.C.S. Luxembourg B 104.454,

represented by Mrs Hélène DUPUY, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 2, 2009,

declares to subscribe to the FORTY THOUSAND (40.000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of FOUR MILLION EURO (4.000.000.- EUR).

The total amount of FOUR MILLION EURO (4.000.000.- EUR) is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The subscribed capital of the corporation is fixed at TWENTY EIGHT MILLION EURO (28.000.000.- EUR) represented by TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND (280.000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any director of the Company and any person in charge of the day-to-day management to individually, under his/her sole signature, proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the increase of the share capital of the Company resolved upon under the second resolution above.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (3.500.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Signé: H. ESPEN, C. WATGEN, C. CONRARDY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22404. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009074114/220/169.

(090088104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.